



## Vol en magasin suivi d'un autre par un membre de sa famille en t

Par **schcoumoune**, le **02/12/2012** à **18:01**

Voilà mon cas

Seule à élever mes trois enfants (fausse excuse?), j'ai volé pour 18 € de viande dans une grande surface. Bien évidemment je me suis fait prendre. Interpellation, dossier rempli? Honte à moi.. . J'ai remboursé mon délit. Le vigile m'a précisé que le dossier resterait dans les archives sans dépôt de plainte.

Malheureusement ma fille de 10 ans est passée 3 jours après dans le même magasin avec son père (dont je suis séparée). Et là, elle s'est fait interceptée pour 3€ de bonbons mangés dans le magasin.

Ils ont fait le rapprochement avec mon nom (nom marital) et celui de ma fille. Et là ouille!!! Il ont dit qu'une plainte serait déposée car 2 X dans la semaine ça fait bcp.

Que risque t'on?

P....! mare, pas de bol. Premier vol, interception suivie du larcin de ma fille avec qui je n'étais pas.

Vais je être condamnée? Mon ex mari risque t-il qqch? Ou est ce moi qui être considérée comme responsable des vols?